



EXTRAIT DU REGISTRE DES

Délibérations du conseil municipal

Séance du 5 septembre 2022

Nombre de conseillers :

- en exercice : 18
- présents : 15
- votants : 17

Le conseil municipal de Mignovillard, régulièrement convoqué le 30 août 2022, s'est réuni le 5 septembre 2022 à 20h30 à la mairie de Mignovillard, sous la présidence de Florent SERRETTE, maire et avec Anne-Marie MIVELLE pour secrétaire de séance.

Conseillers municipaux présents :

Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Camille BARBAZ, Olivier BLANCHARD, Olivier BOILLOT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Martial VERNEREY, Valérie VUILLERMOT

Conseillers municipaux absents ayant donné procuration :

Joël ALPY à Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY à Lydie CHANEZ

Conseillers municipaux absents sans représentation :

Aurore BRULPORT

Objet : Remise de e-Cartes Avantages jeunes

La délibération en date du 13 juin 2022 visait à élargir la tranche d'âge des jeunes éligibles à la remise de e-Cartes Avantages jeunes. Suite à la période d'ouverture des inscriptions pour les cartes du millésime 2022-2023, il semble nécessaire d'apporter des précisions relatives au caractère de résidence principale du domicile des jeunes à Mignovillard.

Par conséquent et à l'unanimité, le conseil municipal approuve les critères d'éligibilité suivants pour la remise de e-Cartes Avantages jeunes, à compter de l'année 2023 :

- Âge : 18 ans ou moins lors de l'inscription
- Domicile : résidence principale à Mignovillard lors de l'inscription

La présente délibération annule et remplace la délibération du 13 juin 2022.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Florent SERRETTE

